



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/1/Add.1
20 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session
Vienne, 9-11 novembre 2004
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Ouverture de la session

Conformément à l'article 23.2 du règlement intérieur (UNIDO/3/Rev.1), la vingt-neuvième session du Conseil sera ouverte par le Président de la vingt-huitième session, M. O. Zniber (Maroc).

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est saisi, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session (IDB.29/1), qui est fondé sur celui qu'il a adopté à sa vingt-huitième session (IDB.28/Dec.9).

Point 2. Rapport du Comité des programmes et des budgets

Aux termes de l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif, le Comité des programmes et des budgets "rend compte au Conseil à chacune de ses sessions ordinaires de toutes ses activités et soumet au Conseil, de sa propre initiative, des avis ou des propositions concernant des questions financières". Le rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session sera publié sous la cote IDB.29/2. Les questions et la documentation ci-après, que le Comité a examinées à ladite session, intéressent les travaux de la présente session du Conseil. Les annotations y relatives se trouvent dans l'ordre du jour provisoire annoté de la

vingtième session du Comité (PBC.20/1/Add.1), au cours de laquelle ce dernier a recommandé au Conseil d'adopter plusieurs projets de décision, comme indiqué dans son rapport et dans les annotations relatives aux points subsidiaires ci-après.

2 a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003

- Conclusion 2004/2 du Comité des programmes et des budgets
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003 (IDB.29/3-PBC.20/3)
- Rapport financier pour l'exercice biennal 2002-2003. Présenté par le Directeur général (IDB.29/5-PBC.20/5)
- Rapport sur l'exécution du programme de 2003 (figurant dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2003*) (IDB.28/2-PBC.20/2 et Add.1)

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

2 b) Comptes spéciaux créés en vertu de la décision GC.9/Dec.14

- Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général (IDB.29/8-PBC.20/8, chap. III)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003 (IDB.29/3-PBC.20/3, annexe III et note 2 g))

2 c) Passage à un système fondé sur une monnaie unique

À sa vingt-huitième session, le Conseil a examiné un rapport contenant des informations sur l'évolution de la situation, notamment à l'issue de la clôture des comptes de l'exercice biennal, ainsi que de la gestion parallèle des projets de coopération technique en dollars et en euros (IDB.28/9). Il a adopté la décision IDB.28/Dec.5, dans laquelle il a prié le Directeur général d'informer les États Membres de l'évolution de la situation concernant le passage à cette formule ainsi que de la gestion parallèle des projets de coopération technique en dollars et en euros.

Aucune nouvelle documentation n'est prévue pour ce point, mais tout fait nouveau sera porté à l'attention du Conseil dans un document de séance.

2 d) Situation financière de l'ONUDI

- Conclusion 2004/3 du Comité des programmes et des budgets
- Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général (IDB.29/8-PBC.20/8), mis à jour dans un document de séance au 31 octobre 2004

2 e) Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées

À sa vingtième session, le Comité était saisi du document suivant:

- Renforcement des mesures de sécurité et nouvelles installations de conférence proposées. Note du Secrétariat (IDB.29/7-PBC.20/7)

Le Comité a décidé de saisir le Conseil à sa vingt-neuvième session de la question concernant le financement de la part de l'ONUDI dans le renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne (conclusion 2004/5).

2 f) Mobilisation des ressources financières

- Conclusion 2004/4 du Comité des programmes et des budgets
- Mobilisation des ressources financières. Rapport du Directeur général (IDB.29/4-PBC.20/4)
- Quatrième axe: consolider le financement – mobilisation de fonds. *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2003* (IDB.28/2-PBC.20/2, chap. VI)

2 g) Cadre de programmation à moyen terme 2006-2009

Conformément à la décision GC.2/Dec.23 de la Conférence générale, telle que modifiée ultérieurement dans la décision GC.6/Dec.10, le Directeur général est prié de soumettre au Conseil, au cours de la première année de chaque exercice, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours. En outre, conformément à l'alinéa v) d) du paragraphe b) de la même décision, le Directeur général indiquera, pour l'exercice biennal 2006-2007, un plafond général calculé à partir des ressources prévues et des activités inscrites au programme.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Cadre de programmation à moyen terme 2006-2009. Propositions du Directeur général (IDB.29/6-PBC.20/6)

Point 3. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2004-2007

À sa dixième session, la Conférence générale a pris note avec satisfaction des informations concernant le cadre de programmation à moyen terme 2004-2007, qui figurent dans le document GC.10/14 (GC.10/Res.2), et a prié le Directeur général de faire régulièrement rapport au Conseil du développement industriel et à elle-même à sa onzième session sur l'application de ladite résolution.

Le Conseil sera saisi du rapport intérimaire suivant:

- Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2004-2007. Rapport du Directeur général (IDB.29/12)

3 a) Coopération Sud-Sud

À l'alinéa c) du paragraphe 3 de sa résolution GC.10/Res.4, la Conférence générale a demandé que soit présenté un rapport sur les faits nouveaux intervenus et les mesures prises concernant la coopération Sud-Sud.

Le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Coopération Sud-Sud. Rapport du Directeur général (IDB.29/13)
- Coopération Sud-Sud. *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2003* (IDB.28/2, chap. IV.G)

3 b) Activités de l'ONUDI dans les pays sortant de situations de crise

Au paragraphe 8 de sa résolution GC.10/Res.6, la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter, à la vingt-neuvième session du Conseil, un court rapport intérimaire sur les faits nouveaux et les mesures prises concernant les activités de l'ONUDI dans les pays sortant de situations de crise.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Activités dans les pays sortant de situations de crise. Rapport du Directeur général (IDB.29/11 et Add.1)

3 c) Décentralisation

Au paragraphe 7 de sa résolution GC.10/Res.2, la Conférence générale a encouragé le Directeur général à poursuivre le processus de décentralisation vers le terrain et à renforcer et rationaliser encore les opérations de terrain de l'Organisation, et l'a prié de faire régulièrement rapport au Conseil sur l'application de ladite résolution. Au paragraphe e) de sa décision IDB.28/Dec.2 e), le Conseil a invité le Directeur général à poursuivre le dialogue qu'il mène avec le Programme des Nations Unies pour le développement (et éventuellement avec d'autres organismes des Nations Unies), afin de soumettre une proposition pour un examen plus approfondi par lui-même ou par la Conférence générale.

Le Groupe consultatif informel sur la décentralisation a par la suite recommandé au Comité des programmes et des budgets d'examiner la question (IDB.29/9-PBC.20/9). Dans sa conclusion 2004/6, le Comité a demandé entre autres au Directeur général de présenter au Conseil, pour information, un plan de mise en œuvre sur l'alliance stratégique avec le PNUD.

Outre la recommandation du Groupe consultatif informel (IDB.29/9-PBC.20/9), le Conseil sera saisi des documents suivants:

- Alliance stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général (IDB.29/17)
- Strategic alliance with the United Nations Development Programme. Implementation plan. Report by the Director General (IDB.29-CRP.4)

3 d) Application des orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI"

Au paragraphe 6 de sa résolution GC.10/Res.2 sur le cadre de programmation à moyen terme 2004-2007, la Conférence générale a prié le Directeur général de tenir compte, lorsqu'il exécutera le programme d'assistance technique et de recherche au cours de la période 2004-2007, des orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" et du document GC.10/14. La Conférence a également prié le Directeur général de faire régulièrement rapport au Conseil sur l'application de ladite résolution.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2004-2007. Rapport du Directeur général (IDB.29/12)

3 e) Suite donnée par l'ONUDI au Forum mondial sur les biotechnologies

Au paragraphe f) de sa décision IDB.28/Dec.6, le Conseil a demandé au Directeur général de tenir compte de la déclaration finale du Forum mondial sur les biotechnologies, telle qu'elle figure à l'annexe II du document IDB.28/8, dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi pertinentes entrant pleinement dans le cadre du mandat de l'Organisation.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Suite donnée par l'ONUDI au Forum mondial sur les biotechnologies. Note du Secrétariat (IDB.29/18)

Point 4. État des travaux des groupes consultatifs informels

Un rapport présenté à la vingt-huitième session a informé le Conseil des activités de deux groupes consultatifs informels d'États Membres sur les thèmes: contributions volontaires et composition de l'ONUDI, et renforcement des capacités commerciales, ainsi que de la constitution d'un groupe consultatif informel sur la représentation hors Siège. Ces informations seront mises à jour dans le document suivant:

- État des travaux des groupes consultatifs informels. Note du Secrétariat (IDB.29/10)

Point 5. Activités du groupe d'évaluation

Le Conseil sera informé des évaluations et des activités connexes, notamment des principales conclusions des rapports d'évaluation relatifs aux programmes intégrés, dans le document suivant:

- Activités du groupe d'évaluation. Rapport du Secrétariat (IDB.29/14)

Point 6. Questions relatives au personnel

Par sa décision IDB.1/Dec.18, le Conseil a décidé d'accepter le Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le Conseil sera informé des dernières décisions de la CFPI et des recommandations adoptées par l'Assemblée générale, qui intéressent l'ONUDI en sa qualité d'organisation appliquant le régime commun des Nations Unies.

Par sa décision GC.1/Dec.37, la Conférence générale a accepté les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et a créé un Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. Dans sa décision GC.10/Dec.20, elle a élu deux membres et deux membres suppléants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2004-2005. Un de ces membres ayant quitté Vienne depuis, le Conseil voudra peut-être procéder, conformément aux dispositions du paragraphe c) de la décision GC.10/Dec.20 à une élection afin de pourvoir jusqu'à la fin du mandat en cours le poste ainsi devenu vacant.

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général (IDB.29/15)

Point 7. Centre international pour la science et la haute technologie

Au paragraphe d) de sa décision IDB.28/Dec.7, le Conseil a décidé d'adopter le projet de statut du Centre international pour la science et la haute technologie qui figure en annexe à cette décision et qui prendra effet sous réserve qu'il approuve à sa vingt-neuvième session les arrangements que proposeront conjointement le Gouvernement italien et le Secrétariat de l'ONUDI pour

assurer que ce statut n'entraîne aucune responsabilité pour l'Organisation.

Étant donné que les consultations relatives aux arrangements que proposeront conjointement le Gouvernement italien et le Secrétariat de l'ONUDI se poursuivent, des informations à jour seront communiquées en temps voulu.

Point 8. Date, lieu et préparatifs de la onzième session de la Conférence générale

Au paragraphe f) de sa décision IDB.28/Dec.10, le Conseil a prié le Directeur général de poursuivre ses consultations et de présenter aux délégations, suffisamment à l'avance, de nouveaux documents afin qu'il puisse, à sa vingt-neuvième session, se prononcer sur la tenue de la prochaine session de la Conférence générale à Carthagène (Colombie).

Le Conseil sera saisi du document suivant:

- Date, lieu et préparatifs de la onzième session de la Conférence générale. Note du Secrétariat (IDB.29/16)

Point 9. Ordre du jour provisoire et date de la trentième session

Conformément à l'article 10.2 du règlement intérieur, le Directeur général soumet au Conseil, à chacune de ses sessions ordinaires, l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire suivante. L'ordre du jour provisoire de la trentième session sera proposé dans le document de séance suivant:

- Ordre du jour provisoire et date de la trentième session. Note du Directeur général (IDB.29/CRP.2)

Point 10. Adoption du rapport